



Xénophobie

La **xénophobie** est une « hostilité de principe envers les étrangers, ce qui vient de l'étranger »¹, plus précisément à l'égard d'un groupe de personnes ou d'un individu considéré comme étranger à son propre groupe (endogroupe)².

Principalement motivée par la peur de l'inconnu³ et de perdre sa propre identité⁴, elle se détermine selon la nationalité, l'origine géographique, l'ethnie, la race présumée (notamment en fonction de la couleur de peau ou du faciès), la culture ou la religion, réelles ou supposées, de ses victimes, sous l'influence de croyances populaires⁵. Elle peut se manifester par l'exaltation de la culture de son endogroupe, à travers certaines formes de nationalisme par exemple, et le dénigrement, le rejet voire la destruction de la culture du ou des groupes étrangers, ou des agressions verbales ou physiques des membres de ce groupe, pour assurer la pureté présumée de l'identité de l'endogroupe⁶.

Les attitudes xénophobes sont considérées comme une violation des droits de l'homme et condamnées, à ce titre, avec les attitudes racistes et discriminatoires, par les lois de certains pays, généralement depuis la fin du xx^e siècle. La déclaration et le programme d'action de Vienne admis par l'Assemblée générale des Nations unies en 1993 indique que l'éradication de ces comportements est une tâche prioritaire de la communauté internationale et prie instamment tous les gouvernements de prendre des mesures efficaces pour les prévenir et les combattre⁷.

Origine du mot et significations

Formé de deux racines grecques, issues du grec ancien (xénos, « étranger », et phobos, « peur »), le mot **xénophobie** est un néologisme apparu dans la langue française au début du xx^e siècle⁸, c'est un substantif féminin dérivé du néologisme « xénophobe » dont l'invention est imputée à Anatole France, en 1901⁹. En relation avec l'Affaire Dreyfus, cet écrivain dénonce les démagogues en les associant aux : « misoxènes, xénophobes, xénoctones et xénophages »¹⁰. Ce terme « xénophobe » apparaît pour la première fois dans un dictionnaire, le *Nouveau Larousse Illustré*, en 1906. Vingt ans plus tard, dans son célèbre pamphlet « La trahison des clercs » (1927), Julien Benda parle de xénophobie comme d'un aspect du patriotisme : « Un autre trait du caractère que prend le patriotisme chez le clerc moderne : la xénophobie. La haine de l'homme pour l'« homme du dehors » [...], sa proscription, son mépris pour ce qui n'est pas « de chez lui »... »¹¹.

Le mot « xénophobie » est retenu par l'Académie française pour la huitième édition de son Dictionnaire (1935) avec la définition suivante : « État d'esprit, sentiment de celui qui est xénophobe »¹². Cette définition par référence aux émotions ou aux comportements, qu'ils soient individuels ou collectifs, correspond au sens le plus courant et se retrouve dans la plupart des dictionnaires en 2009 : TLF / « Hostilité manifestée à l'égard des étrangers, de ce qui est étranger »¹³ ; CNRTL / « manifester de l'hostilité à l'égard des étrangers, de ce qui vient de l'étranger »¹⁴.

Le grand dictionnaire terminologique de l'Office Québécois de la Langue Française propose deux entrées pour le terme « xénophobie » : l'une en sociologie (« Préjugé défavorable à l'égard des étrangers. Note : La xénophobie est fondée sur des stéréotypes, généralisations sans fondement, nées de rumeurs, d'incompréhensions, de mœurs différentes. ») et l'autre en psychologie (« Hostilité vis-à-vis des étrangers, d'origine sociale, et non pathologique »)¹⁵. Les deux définitions soulignent le caractère social plus que psychologique de telles croyances ou émotions. Cela reflète une évolution du signifié qui oscille entre la désignation d'un trait irrationnel de l'esprit et celle d'un phénomène social ou encore entre un sens commun plutôt psychologique et une conceptualisation sociologique encore embryonnaire.

Dans tous les cas, la notion de xénophobie évoque celle d'étranger et les multiples stigmates de l'altérité : géographiques, raciaux, nationaux, genrés, linguistiques, culturels, religieux, sociaux, etc. La xénophobie peut alors prendre des formes diverses empruntées au racisme, sexisme, élitisme...

Racisme et xénophobie

Un enjeu sémantique particulier réside dans les usages et la comparaison des notions de racisme et de xénophobie. À la fin du xx^e siècle, les deux termes tendent à être utilisés de manière indifférenciés dans le langage courant et dans les médias de masse, comme si le terme plus ancien et plus utilisé de « racisme » subissait une euphémisation de son sens à mesure où disparaissent les idées relatives aux fondements biologiques de la race. On parle ainsi de « racisme culturel » ou de « racisme anti-jeunes » comme par métaphore évoquant une différenciation symbolique comparable à celles qui existèrent dans les croyances biologiques sur la race et perdurent parfois avec celles-ci.

Le racisme pourtant apparaît comme un ensemble sémantique et idéologique distinct de la xénophobie : ancré dans les croyances relatives aux relations entre l'intellect, le psychisme et les différences physiologiques d'abord celles liées au sexe puis à la couleur de peau¹⁶. Dans la culture politique européenne, le racisme fut, par le passé, l'objet de théorisations savantes, souvent liées aux couleurs de peau, plaçant généralement les blancs au-dessus des noirs. Ces théories ont induit, même au-delà de leur culture d'origine, des hiérarchies symboliques corrélées aux degrés de blancheurs ou noirceurs des peaux, ce que l'on nomme le « colorisme ».

Du racisme, Albert Memmi donne la définition suivante : « le racisme est la valorisation, généralisée et définitive, de différences biologiques, réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de justifier une agression »¹⁷. Cet écrivain français souligne ainsi la dimension violente et politique de l'idée raciste, débouchant sur des actions collectives ou militaires au détriment des races réputées inférieures ou dangereuses. Par contraste, la notion de xénophobie évoque moins d'organisation systématique de la violence symbolique et physique ; comme si elle était plus floue et plus diffuse, au moins tant qu'elle ne se transforme pas en une forme de conflictualité radicale qui deviendrait autre chose, du racisme, de l'homophobie, de la transphobie, du sexisme, une persécution religieuse, etc.

Cette apparente modération de la xénophobie, par rapport au racisme, doit cependant être relativisée en tenant compte du contexte historique : les mentalités à la fin du xx^e siècle sont marquées par la mémoire de la Shoah et de ses soubassements racistes. Dans de nombreuses sociétés, notamment occidentales, le racisme se trouve disqualifié tant comme théorie scientifique que comme discours politique. Des lois le définissent et le sanctionnent qui ne suffisent pas à éradiquer toute croyance à ce sujet mais contraignent à des formes d'euphémisation. De ce fait, la xénophobie se substitue parfois au racisme d'antan, en introduisant seulement plus de précautions dans la désignation des stigmates de l'altérité honnie¹⁸.

La Déclaration et programme d'action de Vienne prie instamment tous les gouvernements à prendre des mesures immédiates et à élaborer des politiques fortes, y compris de la sanction pénale, pour prévenir et combattre toute manifestation de racisme, xénophobie et relation à l'intolérance¹⁹.

Définition sociologique

Il est possible de donner de la xénophobie la définition suivante : « ensemble des discours et des actes tendant à désigner de façon injustifiée l'étranger comme un problème, un risque ou une menace pour la société d'accueil et à le tenir à l'écart de cette société, que l'étranger soit au loin et susceptible de venir, ou déjà arrivé dans cette société ou encore depuis longtemps installé »²⁰.

Cette définition ouvre une perspective de recherche et de réflexion incluant les représentations implicites ou techniques de l'étranger comme problème, risque ou menace, ainsi que les expressions dépassionnées, adaptées aux contraintes sociales^[réf. nécessaire] et juridiques que subit le discours xénophobe dans les sociétés qui le condamnent²¹. Cette perspective évite aussi de réduire a priori la xénophobie à ses manifestations populaires, notamment les propos racistes (jurons, insultes, stéréotypes...) ou celle des discriminations ordinaires (à l'embauche, dans le commerce, dans l'action quotidienne de la force publique...) et de préjuger ainsi, inconsciemment^[réf. nécessaire], du caractère populaire de ce phénomène²². Elle évite en outre, sur le plan politique, de réduire le phénomène xénophobe aux seuls discours et succès électoraux des groupuscules et partis d'extrême droite, quand se pose la question des raisons de leur réapparition au centre du système politique, notamment en Europe, à la fin du xx^e siècle²³.

On peut distinguer conceptuellement diverses formes de xénophobie selon leurs origines sociales : *xénophobie populaire* et *xénophobie élitaire*²⁴ par différenciation, dans la sociologie élitiste, entre une minorité gouvernante et une masse gouvernée ; *xénophobie contestataire* et *xénophobie de gouvernement*²⁵, si l'on rapporte le phénomène xénophobe à la distinction usuelle entre « partis de gouvernement » et autres partis ou simplement entre gouvernants et gouvernés. Ces distinctions permettent, ensuite, de s'interroger sur les dynamiques sociales et les relations historiques entre les formes élitaires ou gouvernantes de la xénophobie et ses formes populaires ou contestataires, à l'origine des remontées périodiques de la xénophobie dans l'histoire politique des sociétés humaines ? Qu'est-ce qui explique que dans certaines configurations socio-historiques, la xénophobie redevienne un élément central de la vie politique ? ^[Pour qui ?]^[réf. nécessaire]

En Europe, une dimension coloniale

L'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, la Russie et le Danemark ont participé à des formes étatiques ou sociétales, économiques ou militaires, de colonisation s'accompagnant fréquemment d'une dévalorisation symbolique des populations indigènes dans les territoires colonisés. Ces dévalorisations ont pu aller du simple rabaissement des cultures aux justifications racistes de ségrégations, d'apartheids voir d'exterminations. Selon Olivier Le Cour Grandmaison, elles se sont accompagnées de justifications intellectuelles de la colonisation et de dévalorisation de l'indigène, à gauche comme à droite du champ politique dans la métropole²⁶. Diffusées dans les espaces publics, notamment présentes dans les manuels scolaires²⁷, ces justifications ont

imprégné les cultures politiques des métropoles²⁸. Ce phénomène se trouve réactivé sous une autre forme lorsque, après les guerres de libération, les « indigènes » des anciennes colonies deviennent des « immigrés » dans les ex-métropoles²⁹.

En France, les régimes de la III^e République (1875-1939) et de la IV^e République (1945-1958) multiplient les dispositifs juridiques pour contrôler et limiter les entrées d'indigènes sur le territoire métropolitain par crainte de l'envahissement³⁰. Des chercheurs et hauts fonctionnaires, en relation avec l'INED (Institut National d'Études Démographiques) construisent intellectuellement la différenciation entre populations migrantes « assimilables » et « inassimilables » par la France³¹. Parmi les inassimilables sont classés notamment les « Français musulmans d'Algérie » (FMA) dont près de 1,5 million sont présents sur le territoire métropolitain, notamment dans la région parisienne, quand débute la guerre d'indépendance de l'Algérie (1954-1962)^[réf. nécessaire]. Les recherches de Marc Bernardot sur les politiques sociales de logement des immigrés³² ainsi que sur les doctrines sécuritaires de mise à l'écart et de confinement des étrangers³³ les politiques militaires, policières et sociales, convergent pour contrôler l'« indigène » devenu rebelle et terroriste potentiel : les services administratifs, régimes juridiques et référentiels d'action publique sont façonnés par la menace intérieure et ne disparaissent pas, sous l'effet de la signature des accords d'Évian (1962)³⁴. Durant la décennie qui suit, la représentation de l'immigré comme problème, risque ou menace se généralise^[réf. nécessaire].

La décolonisation a un lourd impact sur les systèmes politiques en métropoles : la guerre de libération accentue certains traits sécuritaires durant la période du conflit, mais la décolonisation entraîne surtout le rapatriement en métropole des fonctionnaires de l'État colonial qui sont réaffectés dans l'administration métropolitaine, généralement dans leur secteur professionnel de rattachement, le plus souvent dans deux secteurs où l'expérience coloniale est valorisée : le secteur militaro-policiers^{35,36} et le secteur social. Dans ces deux domaines, la supposée connaissance de l'indigène acquise dans les colonies se convertit en connaissance de l'immigré utile pour prendre en charge le nouveau secteur émergent des politiques migratoires. Sylvains Laurens a montré que les carrières des fonctionnaires passées par les colonies sont ainsi plus nombreuses à permettre une prise de fonction dans le domaine migratoire et dans ce domaine sont plus favorables à une ascension rapide des échelons hiérarchiques³⁷. Le même phénomène s'observe dans le secteur social para-étatique. En 1969, près de 90 % des directeurs de foyers de travailleurs immigrés gérés par la société d'économie mixte SONACOTRA, étaient d'anciens militaires engagés dans les guerres coloniales³⁸. Ces retours de colonies charrient à la fois des perceptions coloniales de l'indigène, des peurs à son sujet exacerbées par les violences des guerres de libération et des frustrations liées à la défaite militaire ainsi qu'au rapatriement forcé^[réf. nécessaire]. La mise en œuvre de ces

représentations sociales dans le domaine des politiques migratoires naissantes construit, dès les années 1960, dans les services administratifs et ministériels, une perception de l'étranger comme problème, risque ou menace^[réf. nécessaire].

Afrique du Sud

Ailleurs dans le monde, des sentiments xénophobes s'expriment en Afrique du Sud, dans les années 2010, contre les immigrés venus du Mozambique ou de Somalie, donnant lieu à des violences. Le roi zoulou Goodwill Zwelithini kaBhekuzulu demande alors notamment aux étrangers de « faire leurs bagages »³⁹.

Migrations et xénophobie

Selon les recherches conduites par Didier Fassin, Alain Morice, Catherine Quiminal sur les « lois de l'inhospitalité »⁴⁰, en sociologie ou en anthropologie, la genèse des politiques sur la migration humaine des années 1970, qui sont essentiellement antimigratoires, expriment publiquement et politiquement dans la conjoncture permissive et justificatrice ouverte par les chocs pétroliers et le début de la crise économique, ces représentations formées antérieurement dans les sphères technocratiques du nombre d'étrangers comme problème, risque ou menace. Les mêmes observations sont faites sur l'Autriche⁴¹, l'Espagne⁴², la Grèce⁴³, l'Italie⁴⁴ et le Royaume-Uni⁴⁵ : toutes montrent que cette représentation de l'étranger provient d'acteurs technocratiques (ministres, conseillers, hauts fonctionnaires, agents publics et semi-publics, experts, lobbyistes, chargés de communication, etc.) en positions dirigeantes.

Droit par pays

Suisse

En Suisse, l'hostilité à l'égard des étrangers peut, sous certaines conditions, être punie par le Code pénal⁴⁶.

Notes et références

1. *définition* (<https://dictionnaire.lerobert.com/definition/xenophobie>) dans le *Dictionnaire Le Robert*.
2. Richard Y. Bourges et Jacques-Philippe Leyens, *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes*, Mardaga, 1999, p. 197 (<https://books.google.fr/books?id=JozalZr6lkwC&pg=PA197&dq=endogroupe+x%C3%A9nophobie>).
3. Ralph Schor, *L'opinion française et les étrangers en France, 1919-1939*, p. 369 (https://books.google.fr/books?id=ikuRSkH_AO4C&pg=PA369).
4. Guido Bolaffi, *Dictionary of race, ethnicity and culture*, SAGE Publications, 2003, p. 332 (<https://books.google.fr/books?id=Tlc5ITCfuXwC&pg=PA332&dq=%22psychological%20point%20of%20view%22%20%22loss%22%20identity%22>).

5. Guido Bolaffi, *Dictionary of race, ethnicity and culture*, SAGE Publications, 2003, p. 331 (<http://books.google.fr/books?id=Tlc5ITCfuXwC&lpg=PA331&vq=xenophobia&hl=fr&pg=PA331&dq=%22through%20popular%20beliefs%22>).
6. Guido Bolaffi, *Dictionary of race, ethnicity and culture*, SAGE Publications, 2003, p. 332 (<http://books.google.fr/books?id=Tlc5ITCfuXwC&pg=PA332&dq=%22aggression%22%20%22inferiorization%22%20%22various%20kinds%20of%20nationalism%22%20banish%20destroy%20purity%20>).
7. *Déclaration et Programme d'action de Vienne* (<http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/%28Symbol%29/A.CONF.157.23.fr>), article 15 : « Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sans distinction aucune est une règle élémentaire du droit international en la matière. Éliminer rapidement et intégralement toutes les formes de racisme et de discrimination raciale, ainsi que de xénophobie, et l'intolérance dont elles s'accompagnent, est pour la communauté internationale une tâche prioritaire. Les gouvernements devraient prendre des mesures efficaces pour les empêcher et les combattre. Les groupes, institutions, organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les particuliers sont instamment priés de redoubler d'efforts pour lutter contre ces fléaux en coopérant et coordonnant les activités qu'ils déploient à cette fin ».
8. P. Villard, « Naissance d'un mot grec en 1900: A. France et les xénophobes. », *Mots*, 1984, n° 8, p. 191-195
9. 1906, selon Albert Dauzat, dans son *Dictionnaire étymologique*, Larousse.
10. La Base Historique du Vocabulaire Français (BHVF) : « Xénophobe ».
11. Julien Benda, *La trahison des clercs*, Calmann Levy, 1927, p. 69
12. *Dictionnaire de l'Académie française* (Huitième édition, 1935-1942)
13. Trésors de la Langue Française, dictionnaire en ligne (<http://atilf.atilf.fr>) : « xénophobe ».
14. Centre National de Recherche Textuelle et Lexicale : <http://www.cnrtl.fr/definition/xenophobia>
15. Le grand dictionnaire terminologique de l'Office Québécois de la Langue Française : xénophobie.
16. Elsa Dorlin, *La matrice de la race - Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*. Paris, La Découverte, 2006.
17. Albert Memmi, « Racisme », *Encyclopedia Universalis*
18. Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Fayard, 2007
19. *Déclaration et programme d'action de Vienne*, Partie II, paragraphe 20.
20. J. Valluy, *Rejet des exilés - Le grand retournement du droit de l'asile*, Éditions Du Croquant, 2009. P. 2.
21. Loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006071030&dateTexte=20081113>)
22. Sylvain Laurens, « Le racisme, attribut du populaire ? », *Revue Plein Droit* n° 69, juillet 2006, p. 9
23. Annie Collovald, *Le « Populisme du FN », un dangereux contresens*, Paris, Éditions du Croquant, 2004.
24. Van Dijk T.A., « Le racisme dans le discours des élites », texte en ligne sur le site de la revue Multitudes, 10 février 2007 : <http://multitudes.samizdat.net/Le-racisme-dans-le-discours-des/>
25. « Xénophobie de gouvernement, nationalisme d'État », *Cultures & Conflits - Sociologie politique de l'international*, n° 69, printemps 2008
26. Olivier Le Cour Grandmaison, *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard, 2005 ; Olivier Le Cour Grandmaison, *La République impériale - Politique et racisme d'État*, Paris, Fayard, 2009.
27. V. Lanier, "Les colonisations et décolonisations dans les manuels d'histoire de collège : une histoire partielle et partiale.", TERRA-Ed, coll. "Esquisses", sept. 2008.

28. Pascal Blanchard, Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire (dir.), *La fracture coloniale - La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris : éd. la Découverte, 2005, 312 p. - Françoise Dufour, *Des rhétoriques coloniales à celles du développement : archéologie discursive d'une dominance*, thèse de doctorat, Université Paul Valéry - Montpellier III, Paul Siblot (dir.), soutenue le 23 avril 2007, 932 p.
29. Ahmed Boubeker et Abdellali Hajjat (dir.), *Histoire politique des immigrations (postcoloniales)*, Paris, Ed. Amsterdam, juin 2008
30. Olivier Le Cour Grandmaison, « Colonisés-immigrés et "périls migratoires" : origines et permanence du racisme et d'une xénophobie d'État (1924-1958) », *Cultures & Conflits*, n° 69, printemps 2008.
31. Philippe Rygiel (dir.), *Le Bon Grain et l'Ivraie - La sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, Paris, Aux lieux d'être, 2006
32. Marc Bernardot, *Loger les immigrés. La Sonacotra 1956-2006*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2008.
33. Marc Bernardot, *Camps d'étrangers*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2008.
34. Marc Bernardot, "Camps d'étrangers, foyers de travailleurs, centres d'expulsion : les lieux communs de l'immigré décolonisé », *Cultures et conflits*, n° 69.1, p. 55-79.
35. Mathieu Rigouste, *L'ennemi intérieur postcolonial – De la lutte contre la subversive au contrôle de l'immigration dans la pensée militaire française. Une socio-histoire du contrôle sécuritaire 1954-2007*, Aïssa Kadri (dir.), Univ. Paris 8, 2007.
36. Mathieu Rigouste, L'ennemi intérieur, de la guerre coloniale au contrôle sécuritaire (<http://conflits.revues.org/3128#ftn6>). *Cultures & Conflits* n° 67, automne 2007, p. 157-174.
37. Sylvain Laurens, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1982) Socio-histoire d'une domination à distance*, thèse pour le doctorat de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, dir. Gérard Noiriel, 692 p.
38. Ginezy-Galano Mireille, *Les Immigrés hors la cite. Le système d'encadrement dans les foyers (1973-1982)* Paris : L'Harmattan, 1984, p. 129.
39. Caroline Dumay, « Nouvelle poussée de xénophobie en Afrique du Sud » (<http://www.lefigaro.fr/international/2015/04/17/01003-20150417ARTFIG00286-nouvelle-poussee-de-xenophobie-en-afrique-du-sud.php>), *Le Figaro*, 18-19 avril 2015, p. 7.
40. Didier Fassin, Alain Morice, Catherine Quiminal (dir.), *Les lois de l'inhospitalité : les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris : La Découverte, 1997.
41. Théo Van Leeuwen et Ruth Wodak, « Legitimizing immigration control : discourse-historical analysis », *Discourse Studies*, 1999, vol. 1, n° 1, p. 83-118.
42. Kitty Calavita, « A « reserve army of delinquents » - The criminalization and economic punishment of immigrants in Spain », *Punishment & Society*, 2003, vol.5, n° 4, p. 399-413.
43. Anastassia Tsoukala, « Le contrôle de l'immigration en Grèce dans les années quatre-vingt-dix », *Cultures & Conflits*, 1997, n° 26/27, p. 51-72
44. Asale Angel-Ajani, « Italy's racial cauldron – Immigration, Criminalization and the Cultural Politics of Race », *Cultural Dynamics*, 2000, vol. 12, n° 3, p. 331-352.
45. Steve Cohen, « The local state of immigration controls », *Critical Social Policy*, 2002, vol. 22, n° 3, p. 518-543.
46. Code pénal suisse (https://www.fedlex.admin.ch/fr/search?collection=classified_compilation&classifiedBy=311.0&lang=fr) (CP) du 21 décembre 1937 (état le 1^{er} juillet 2020), RS 311.0, art. 261bis (https://www.fedlex.admin.ch/fr/search?collection=classified_compilation&classifiedBy=311.0&article=261bis&lang=fr).

Voir aussi

Sur les autres projets Wikimedia :

 *Xénophobie* (<https://commons.wikimedia.org/wiki/Category:Xenophobia?uselang=fr>), sur Wikimedia Commons

 *xénophobie*, sur le Wiktionnaire

 *Xénophobie*, sur Wikiquote

Articles connexes

- Phobie
- Racisme
- Américanophobie
- Anglophobie
- Anticatalanisme
- Antisémitisme
- Francophobie
- Europhobie
- Germanophobie
- Glottophobie
- Mishellénisme
- Russophobie
- Polonophobie
- Christianophobie
- Islamophobie
- Opposition à l'immigration
- Conférence de Durban
- Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
- Convention sur la cybercriminalité
- Anti-japonisme
- Sentiment antijaponais
- Racisme anti-asiatique en France

Bibliographie

- Didier Fassin, Alain Morice, Catherine Quiminal (dir.), *Les Lois de l'inhospitalité : les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, la Découverte, 1997.
- Olivier Le Cour Grandmaison, *La République impériale - Politique et racisme d'État*, Paris, Fayard, 2009.
- Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (xix^e – xx^e siècle)*, Paris, Fayard, 2007.
- Jérôme Valluy, *Rejet des exilés - Le grand retournement du droit de l'asile*, Éditions Du Croquant, 2009.
- Laurent Dornel, *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Paris, Hachette Littératures, 2004. Voir aussi « Xénophobie », dans *L'Europe. Encyclopédie historique*, sous la direction de Christophe Charle et Daniel Roche, Éditions Actes Sud, 2018, p. 1831-1836.
- Fred Poché, « Racisme », *Dictionnaire Encyclopédique d'Éthique Chrétienne* (sous la direction de Laurent Lemoine, Eric Gaziaux, et Denis Müller), Paris, Paris, Cerf, 2013, p. 1679-1693.
- Mathieu te Morsche, "La sensibilité aux odeurs corporelles et la xénophobie seraient liées (<https://www.slate.fr/story/244166/sensibilite-odeurs-corporelles-xenophobie-liees>)", *Slate*, 14 avril 2023, consulté le 24 avril.

Liens externes

-

- Ressource relative à la santé : Medical Subject Headings (<https://meshb.nlm.nih.gov/record/ui?ui=D065806>)
- Ressource relative à l'audiovisuel : France 24 (<https://www.france24.com/fr/tag/x%C3%A9nophobie/>)
- Notices dans des dictionnaires ou encyclopédies généralistes : *Den Store Danske Encyklopædi* (<https://denstoredanske.lex.dk/xenofobi/>) • *Dictionnaire historique de la Suisse* (<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F016529.php>) • *Dizionario di Storia* ([https://www.treccani.it/enciclopedia/xenofobia_\(Dizionario-di-Storia\)/](https://www.treccani.it/enciclopedia/xenofobia_(Dizionario-di-Storia)/)) • *Enciclopedia De Agostini* (<http://www.sapere.it/enciclopedia/xenofob%C3%ACa.html>) • *Nationalencyklopedin* (<https://www.ne.se/uppslagsverk/encyklopedi/lång/xenofobi>) • *Treccani* (<http://www.treccani.it/enciclopedia/xenofobia>)
- Notices d'autorité : BnF (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb119338201>) (données (<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb119338201>)) • LCCN (<http://id.loc.gov/authorities/sh85148799>) • GND (<http://d-nb.info/gnd/4244141-9>) • Espagne (<https://datos.bne.es/resource/XX5363203>) • Israël (<https://www.nli.org.il/en/authorities/987007529622205171>) • Tchéquie (https://aleph.nkp.cz/F/?func=find-c&local_base=aut&ccl_term=ica=ph127504)
- « Etude de la loi du 10 Janvier 1936 relative aux groupes de combat et de milices privées » (http://www.rajf.org/article.php3?id_article=38) dans la *Revue de l'actualité juridique française*, consultée le 19/11/2008.